



Merville, le 27 mai 2025

Madame, Monsieur,

Suite à l'inscription de votre enfant en 6^e, nous vous prions de trouver ci-joint une **proposition de pré-rentree** (3 séances de 3 heures en français et en mathématiques pour prendre ses marques avant la rentrée de septembre) et le document présentant l'option bilangue. Pour cette option, le nombre de places étant limité, un petit entretien de motivation se déroulera le mercredi 25 juin au matin. Merci de compléter le formulaire, même si vous avez fait la demande lors de l'inscription en ligne.

D'autre part, nous vous confirmons que la rentrée scolaire pour les élèves de 6^e aura lieu le :

Lundi 1er septembre à 08h30.

La distribution des livres et fournitures aux élèves de 6^e se déroulera le mardi 26 août de 10h00 à midi. La liste des fournitures, pour ceux qui ne les prennent pas au collège, est à retirer au secrétariat du 4 au 11 juillet ou à partir du 18 août.

Concernant le transport scolaire, pour bénéficier d'une prise en charge, l'élève doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre élève externe, demi-pensionnaire ou interne
- Etre domicilié en Région Hauts-de-France
- Etre élève de maternelle/primaire, collégien ou lycéen, et scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat, dans le respect de la carte scolaire
- Parcourir une distance supérieure ou égale à 3 km pour se rendre à l'établissement scolaire
- Disposer d'un transport en commun correspondant au besoin du trajet domicile/établissement scolaire.

La demande de prise en charge est informatisée : simple et rapide, l'inscription en ligne qui prend moins de 5 minutes, vous permet de consulter en temps réel l'état d'avancement des dossiers et de télécharger les prises en charge 2025/2026 directement depuis votre domicile (à compter du mois de juillet) après instruction des demandes par les services régionaux.

Ces sites internet seront opérationnels **le 3 juin** pour la rentrée 2025.

- Pour les élèves domiciliés dans le Pas de Calais, l'inscription s'effectue sur le site <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr>.
- Pour les élèves domiciliés dans le Nord, l'inscription s'effectue sur le site <https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr>.

L'inscription doit être effectuée **avant le 7 juillet 2025** pour obtenir la carte de transport scolaire avant la rentrée (au-delà de cette date, le site reste ouvert mais la délivrance de la carte ne peut être garantie pour la rentrée de septembre).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments dévoués.

D. VASSEUR
Directeur